



Quitter le domicile conjugal

Par **souhad**, le **17/08/2010** à **15:26**

Bonjour,
je suis mariée et j'ai 4 enfants,actuellement mon mari et moi sommes en conflits depuis un ans et demi et faisant chambre à part.J'ai demandé une aide juridictionnel et j'attends la réponse (4mois).

Ma question et la suivante:puis je quitter le domicile conjugal (nous sommes hébergé par sa maman)car il devient violent et n'arrete pas de nous insulter et de nous harceler psychologiquement,mes enfants n'en peuve plus et me demande de partir.

Par **mimi493**, le **17/08/2010** à **19:05**

Voyez un avocat avant de faire n'importe quoi.
vu que vous avez 4 enfants, ça devrait être à lui de partir.

Tenez le coup, la meilleure façon de répondre aux insultes et de ne pas répondre, de rigoler, parce que ça ne vous touche pas. Idem pour vos enfants.

Par **souhad**, le **18/08/2010** à **10:03**

Bonjour,

merci pour votre réponse,mais je ne suis chez moi,nous sommes hebergé chez sa

maman, donc c pas à lui de sortir, c'est ce que m'ont dit à chaque fois que je vais faire main courante, c'est ou sa mère qui me vire ou lui même si j'ai 4 enfants!

Par **Marion2**, le **18/08/2010** à **10:30**

Bnjour,

Voyez une assistante sociale et expliquez lui la situation. Elle pourra certainement vous trouver un endroit où aller avec vos enfants.